

<http://www.snetap-fsu.fr/Femmes-et-agriculture-pour-l-egalite-dans-les-territoires.html>



Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La délégation aux droits des femmes au Sénat a conduit en 2017 une réflexion sur la situation des agricultrices.

Un rapport d'information vient d'être publié, il est le prolongement de plusieurs travaux : colloque, auditions, déplacements et tables rondes.

Le 30 mars 2017, le Snetap-[FSU](#) avait participé à une table ronde dans le cadre de la réflexion sur la situation des agricultrices, organisée par la délégation aux droits des femmes au Sénat. Le thème de cette table ronde portait sur l'enseignement agricole et la formation des agricultrices. A l'occasion de cette table ronde, le Snetap-FSU a fait part de constats sur la féminisation de l'agriculture mais a aussi insisté sur le chemin qu'il reste à parcourir pour pouvoir parler d'égalité.

Vous trouverez un compte rendu de notre intervention à la page suivante
<http://www.snetap-fsu.fr/Place-des-femmes-dans-la-formation-agricole.html>

Le rapport publié à l'issue de ces travaux fait 40 recommandations dont plusieurs inspirées des propositions du Snetap-FSU

Le rapport d'information « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires », présente 40 recommandations pour faciliter l'installation, sécuriser les parcours, consolider les statuts, susciter des vocations chez les jeunes filles, encourager l'accès aux responsabilités dans les instances.....

Parmi ces recommandations, on relèvera celles portées par le Snetap-FSU :

Dans la chapitre A point 2 : mieux accompagner les parcours professionnels des agricultrices

Recommandation 6 : « la délégation réaffirme le rôle fondamental des [CFPPA](#) en tant qu'acteurs clés de la formation adulte et de la promotion sociale des agricultrices. »

Recommandation 7 : « la délégation soutient la production systématique de statistiques pour mieux évaluer l'insertion professionnelle des diplômé-e-s de l'enseignement agricole à tous les niveaux et dans les différentes filières pour mieux identifier les difficultés spécifiques aux jeunes filles. »

Dans le chapitre C point 1 : dans le cadre de la formation initiale et continue

Recommandation 25 : « la délégation estime nécessaire que les structures destinées à héberger les jeunes filles , que ce soit dans les internats de l'enseignement agricole ou lors de stages ou de formations en alternance, soient conçues de la manière la plus adaptée possible (vestiaires et sanitaires séparés...).

Dans cette perspective , elle encourage une politique concertée d'aménagement des lieux d'accueil (écoles et entreprises) et , le cas échéant, l'attribution d'aides spécifiques pour contribuer à l'installation de ces équipements. Elle préconise aussi de prendre en compte la présence des jeunes filles dans la mise en place de structures d'accompagnement social au sein des internats de l'enseignement agricole (infirmerie et assistante sociale). »

Recommandation 26 : « la délégation estime que la formation , tant initiale que continue, devrait favoriser l'autonomie des futurs agriculteurs et agricultrices... »

Recommandation 27 : « la délégation considère que l'accès à la formation continue des agricultrices est indispensable.. »

Dans la chapitre C point 2 : pour une adaptation de l'ergonomie

Recommandation 28 : « la délégation encourage la généralisation de l'adaptation ergonomique des outils, matériels et équipements agricoles à la morphologie féminine, de sorte que la force physique ne soit plus un critère discriminant, notamment au niveau de l'apprentissage ou des stages. »

Recommandation 29 : « la délégation considère comme un progrès à encourager le fait que les agricultrices puissent disposer de vêtements de travail spécialement conçus pour elles... »

Dans le chapitre C point 3 : pour une meilleure intégration des enjeux de la santé des femmes

Recommandation 31 : « elle estime nécessaire que les agriculteurs et agricultrices soient formés aux bonnes pratiques permettant d'éviter les troubles musculo-squelettiques ou [TMS](#)... »

Dans la chapitre D point 1 : encourager les jeunes filles à choisir le métier d'agricultrice

Recommandation 34 : « pour susciter des vocations d'agricultrices chez les jeunes filles, la délégation recommande de sensibiliser dès le collège les jeunes filles à la diversité des métiers.... et plus particulièrement dans le domaine de la production, développer les bonnes pratiques... travailler sur les supports de communication... »

Dans la chapitre D point 2 : poursuivre la sensibilisation et la formation de la communauté éducative aux enjeux de la féminisation de l'agriculture

Recommandation 35 : « la délégation estime nécessaire de poursuivre la formation et la sensibilisation de la communauté éducative de l'enseignement agricole et des professionnels de l'agriculture, ainsi que l'information des familles, pour lutter contre les stéréotypes qui peuvent décourager certaines jeunes filles de suivre une filière agricole.... elle encourage l'instauration d'une formation continue de toutes les personnes concernées sur l'égalité.

Enfin, notons que la [DGER](#) a souligné le projet stratégique national pour l'enseignement agricole qui rappelle la priorité de lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes. La délégation l'encourage et souhaite que les actions soient poursuivies, renforcées et valorisées.

Fort de ce rapport, le Snetap-FSU, portera ces questions dans les instances nationales et régionales.

Par sa participation et contribution à ce rapport, il fait des questions de mixité, d'égalité femmes/hommes, de formation et d'émancipation, des questions centrales et incontournables des enjeux éducatifs et sociétaux.